



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

**Réunion plénière du 30 janvier 2020  
Procès-verbal n°16**

### Président :

- M. Philippe URBAN

### Vice-Président et Secrétaire de séance :

- M. Gérard ARBERET

### Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Jean-Claude BARRAU – Michel BARRY – Francis DUCOURNEAU – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Azzedine IAKINI

### Excusé :

- M. Nicolas BRUZEAUD

⇒ **Match n° 21870460 du 25/01/2020 – HAUT ADOUR.CAMPAN / US COTEAUX – U15  
Poule B**

**Les faits :** Match non joué.

### **Après lecture des pièces :**

- Courriel du club de US des COTEAUX reçu le samedi 25 janvier 2020 à 09h52 nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

### **Par ces motifs, la Commission décide :**

**Match perdu par forfait à l'équipe de US des COTEAUX.**

**Club de US des COTEAUX** – Amende : 2<sup>ème</sup> forfait championnat jeunes : 40 €

**Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification des décisions contestées, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Président de la CDLD  
*Philippe URBAN*

Le Secrétaire de séance  
*Gérard ARBERET*